

Enseignement du cinéma et de l'audiovisuel en lycée

Un guide pour l'aménagement des locaux et l'équipement des sections

Présentation

Ce guide est destiné aux chefs d'établissements, équipes enseignantes, partenaires artistiques techniques et financiers des sections cinéma et audiovisuel.

Fruit d'un travail concerté entre de nombreux partenaires de l'éducation nationale, de la culture, des collectivités, des associations et groupes d'experts, il a été validé par l'ADRC (Agence pour le Développement Régional du Cinéma) la CST (commission Supérieure Technique) et l'IGEN (Inspection Générale de l'Education Nationale)

Sans être ni exhaustif ni obligatoirement modélisant, il propose un ensemble cohérent et de bon niveau auquel chacun peut se confronter et s'adosser afin d'optimiser son parc dans le respect des objectifs pédagogiques des enseignements de cinéma et d'audiovisuel. Il doit permettre la concertation et la collaboration entre les différents partenaires concernés soit par l'équipement complet soit par le rééquipement de l'établissement.

Il sera réactualisé et complété régulièrement.

Rappels des programmes et des objectifs de l'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel

○ **Textes de référence :**

- Programmes des lycées : seconde, première, terminale des séries générales (L, S, ES) et technologiques (STI, STT). Bulletin officiel de l'éducation nationale (numéros hors série) du 30 août 2001.
- Définition des épreuves de baccalauréat toutes séries : BO N° 45 du 4 décembre 2003.
- Programme des options artistiques des classes préparatoires littéraires aux grandes écoles. Bulletin officiel de l'éducation nationale N° 26 du 26 juin 2003

○ **Principes pédagogiques et des grandes composantes des programmes**

(Extraits des BO cités et de la circulaire d'orientation parue au BO N°40 du 30 octobre 2003.)

L'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel au lycée fait partie des enseignements généraux. A ce titre il n'a pas vocation à professionnaliser les élèves mais à leur donner une culture *artistique, théorique et pratique* intégrée à leur culture générale et susceptible de faciliter leurs choix ultérieurs.

Les principes pédagogiques :

« L'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel au lycée (option facultative toutes séries, enseignement de spécialité de série L, option de classes préparatoires) privilégie la dimension artistique de ces domaines. Prenant en compte leurs composantes patrimoniale et contemporaine, il est ouvert à l'ensemble des techniques de représentation animées et sonores

présentes dans l'espace culturel, social et esthétique du lycéen d'aujourd'hui et il accueille les formes et genres cinématographiques et audiovisuels les plus variés, y compris les images et sons numériques, l'art vidéo, le cinéma expérimental. Cet enseignement explore les aspects artistiques, culturels et économiques des champs concernés, en mettant en évidence l'importance et la diversité des modes de productions. »

Les trois **composantes des programmes** :

La composante pratique : fondamentale et spécifique des domaines artistiques, elle donne lieu à des pratiques individuelles ou collectives, d'apprentissage, d'expérimentation, d'expression, de création. C'est la composante du « faire ».

La composante culturelle : elle est centrée sur l'histoire et l'analyse des arts, des théories et des mouvements, la connaissance des auteurs et l'approche d'œuvres relevant du patrimoine comme du contemporain. C'est la composante des « savoirs ».

La composante technique et méthodologique : elle vise la maîtrise des gestes et des outils, traditionnels et modernes, l'exploration des procédures et des démarches de questionnement, d'expérimentation, de communication, de mise en œuvre progressive de projets. C'est la composante des « savoir-faire ».

En bref, il convient pour cet enseignement, qu'il soit de spécialité ou optionnel, de prévoir à la fois des lieux et du matériel pédagogique pour les différentes étapes de la pratique (écriture, réalisation, montage et mixage), pour les exercices de visionnement et d'analyse d'œuvres, pour les temps de recherche et de lecture sur tous supports.

Il est indispensable de penser l'ensemble de l'équipement à la fois pour le travail individuel, en petits groupes, en classe entière.

Les propositions d'aménagement des locaux et les conseils d'équipement qui suivent tiennent compte de ces priorités.

○ **Aménagement et équipement, rappel des étapes administratives:**

L'aménagement et l'équipement de locaux pour l'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel (qu'il s'agisse d'une nouveauté ou d'un renouvellement) doivent respecter une procédure hiérarchique simple mais indispensable.

Pour une création :

Étape 1 : l'équipe partenariale (enseignants et partenaires) rédige son projet pédagogique en s'appuyant sur les programmes nationaux. Ce projet est accompagné d'un schéma d'aménagement et d'équipement précis et chiffré conçu à partir du référentiel national avec les conseils éventuels de partenaires compétents. (Rectorat, Drac, Région)

Étape 2 : ce projet est soumis au chef d'établissement qui le présente en conseil d'administration.

Étape 3 : si le CA l'accepte, le projet est ensuite soumis à l'IA-IPR et à la DAAC ainsi qu'aux conseillers de la DRAC pour amendement et validation.

Étape 4 : lorsque l'ouverture est acceptée dans le cadre de la CASEAC, la partie « aménagement et équipement » du projet est affinée et soumise par le chef d'établissement avec les avis des IA-IPR, DAAC et DRAC, aux services compétents du Conseil régional avec une demande de subvention.

Pour un renouvellement la procédure est moins lourde mais suppose un état des lieux préalable.

Guide d'aménagement et d'équipement des locaux

○ **Conception et aménagement des locaux :**

Un contexte réglementé :

Les établissements scolaires sont soumis à la *législation spécifique régissant les établissements recevant du public (ERP)* (« Tous les bâtiments, locaux et enceintes dans lesquels les personnes sont admises, soit librement, soit moyennant une rétribution et une participation quelconque ») définie par le Code de la construction et de l'habitation (CCH). Les constructeurs, propriétaires et exploitants des établissements recevant du public sont tenus, tant au moment de la construction qu'au cours de l'exploitation, de respecter les mesures de prévention et de sauvegarde propres à assurer la sécurité des personnes ; ces mesures sont déterminées en fonction de la nature de l'exploitation, des dimensions des locaux, du mode de construction et du nombre de personnes pouvant être présentes au même moment dans l'établissement, y compris les personnes à mobilité réduite.

Des normes à respecter :

Sécurité incendie

Textes de référence :

Code de l'urbanisme, Code de la construction et de l'habitation.

Arrêté modifié du 25 Juin 1980

Selon la législation, les ERP sont classés par type, qui concerne la nature de leur activité, et par catégorie, qui se rapporte à l'effectif du public admis. Ainsi, un établissement scolaire appartient aux établissements de type « R ». Le second classement se fait par catégorie (de 1 à 5) et correspond à l'effectif accueilli (public et personnel) y compris pour un événement ponctuel. Cette réglementation fixe des normes en terme de largeurs de dégagement, d'espaces de circulation, de nombre de sorties suivant l'effectif de la salle ainsi que du nombre de façades accessibles par les moyens de secours, son application est déterminée en fonction d'une logique propre à l'ensemble de l'établissement (validée par la commission départementale de sécurité).

Accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR)

Textes de référence :

CCH – art R111-19-1,

décret n°94-86 du 26 janvier 1994 ;

arrêté du 31 mai 1994 ;

circulaire n°94-55 du 7 juillet 1994 ;

arrêté du 25 juin 1980, articles AS 4 et GN 8.

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la citoyenneté des personnes handicapées »

Les établissements scolaires sont soumis à la réglementation en faveur de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite : l'accessibilité au cadre bâti, à l'environnement, à la voirie et

aux transports doit permettre leur usage sans dépendance par une personne gênée par une incapacité permanente ou temporaire.

La mise en œuvre effective de l'accessibilité doit se traduire par la possibilité : d'accéder au bâtiment, de circuler à l'intérieur de l'établissement sans se heurter à des obstacles constructifs, d'utiliser l'ensemble des prestations et services mis à la disposition du public. Cette réglementation fixe des normes en terme de dégagements, d'espaces de circulation, d'emplacements, suivant l'effectif du public admis. Ces normes imposent des surfaces et des dispositions spatiales particulières qui influent sur la conception architecturale d'ensemble.

Un programme minimal adapté

L'aménagement spatial du département cinéma et audiovisuel d'un établissement scolaire doit donc viser la **compatibilité des objectifs pédagogiques avec les normes obligatoires** (incendie PMR) auxquelles s'ajoutent la sécurisation et les dispositifs de protection contre le vol.

Il paraît important de rechercher un emplacement qui puisse être isolé du reste de l'établissement dans son fonctionnement et son évacuation en cas d'incendie. De plus, pour le meilleur fonctionnement pédagogique et l'enchaînement du processus de fabrication, une circulation aisée entre les différents groupes d'élèves et locaux doit pouvoir être assurée.

Un tel département doit comprendre :

- Une **cellule principale** composée au minimum de : salles de cours, plateau de tournage (transformable en lieu de projection), espaces de montage, lieu de stockage et réserve pour le matériel.
- Des **locaux additionnels** à partager avec la collectivité scolaire : labo-photo, salle de réunion, centre de ressources - bibliothèque, videothèque, etc.).

Pour des raisons évidentes de sécurité des matériels, la situation en rez-de-chaussée devrait être évitée sous réserves d'autres contraintes (cf. infra). Cependant des dispositifs anti-effraction peuvent compenser une telle situation : barreaux et grilles, stores ou vitrages sécurisés (film retardateurs, etc.).

Les **salles de cours** doivent être équipées de rideaux d'occultation pour permettre de bonnes conditions de visibilité des images, de même les faux-plafonds acoustiques doivent permettre une bonne diffusion sonore. Les unités de visionnement (moniteur-lecteur) pouvant être mobiles et l'accès devant être garant aux pmr, les différences de niveaux entre les salles sont à proscrire (sauf plans inclinés).

L'espace de montage doit pouvoir être proche des salles de cours tout en étant séparé et opaque. Il doit comprendre trois ou quatre unités de montage (une pour 4 ou 5 élèves) chaque cellule devant être isolée pour éviter des nuisances sonores tout en permettant une circulation (portes, vitrages isolants, etc.). Une attention particulière devra être apportée au traitement absorbant des revêtements de ces locaux de façon à limiter les nuisances entre unités de montage. Dans ces locaux, il paraît encore plus nécessaire de permettre de multiples possibilités de liaisons en courant faible (alimentation électrique, son, réseau informatique) par des goulottes modulables (cependant le nombre de liaisons et des locaux desservis est limité par le dimensionnement des goulottes).

Le **plateau de tournage-projection** doit être occulté et disposer d'une hauteur suffisante pour permettre les déplacements d'appareils et de dispositifs d'éclairage adaptés (grill, cyclorama, etc.). Une régie de plateau doit permettre d'avoir une vue générale du plateau, des liaisons son-image devront avoir été prévues entre ces deux espaces. Un soin particulier devra être apporté à la cloison séparative ainsi que pour les passages de gaines et câbles afin d'assurer une parfaite isolation acoustique entre les locaux. La situation en étage est à proscrire.

Il est essentiel d'assurer une bonne isolation acoustique du plateau vis-à-vis des locaux contigus et de son environnement extérieur (niveau sonore des temps de récréation notamment). Le principe de la « boîte dans la boîte » par la constitution d'une seconde enveloppe isolée de la structure permet d'éviter les nuisances sonores qu'ils s'agisse de bruits aériens ou de bruits solidiens (ou d'impact).

Tant que faire se peut, les ouvertures pouvant provoquer des ponts acoustiques doivent être limitées et traitées (issues, désenfumage, grilles ou gaines de ventilation ou de chauffage, etc.).

La transformation du plateau en **salle de projection** entraîne le maintien d'une paroi lisse et blanche (ou l'existence d'un écran adéquat) donc réfléchissante (et de fait peu absorbante) pouvant être compensée par un rideau acoustique. La géométrie du plateau doit éviter les ressauts et les obstacles constructifs pouvant provoquer des modifications acoustiques et permettre une grande souplesse dans les mouvements d'appareils et de personnes.

Les locaux de **stockage** doivent bénéficier de la meilleure sécurisation possible puisque l'ensemble du matériel (micros, perches, câbles, mandarines, caméras, etc.) y est entreposé : portes blindées, minimum d'ouvertures, armoires sécurisées, etc.

Surfaces minimales indicatives :

Ensemble des salles de cours : 100 m²
Ensemble de l'espace de montage : 50 m²
Plateau : 50 m²
Régie : 12 m²
Bureau-ressources : 15 m²
Réserves : 25 m²

REFERENTIEL D'EQUIPEMENT

A TITRE INDICATIF, OPTION « HAUTE »

Colonne A : 1^{er} équipement indispensable pour une section	A	B
Colonne B : montée en charge		
TOURNAGE		
<p>1 Camscope DV mono CCD (ou tri CCD) de résolution mini 530 points/ligne, équipé de:</p> <ul style="list-style-type: none"> -Entrées microphone (XLR de préférence. Dans le cas d'une connectique mini-jack, prévoir un adaptateur>infra) -Entrées et sorties Vidéo DV, S- Vidéo et composite sortie casque -Réglage manuel de la mise au point, de la balance des blancs, et du niveau son. <p>-Griffe porte accessoires ;</p> <p>-2 batteries. La recharge des batteries se faisant sur un chargeur/alimentation externe.</p>	X	
	X	
	X	
<p>1 adaptateur 2 x XLR > mini-jack stéréo symétrique/asymétrique par transfo, (type <i>-BEACHTEK DXA-4</i> Camcorder adapter- ou équivalent) pour les camscopes muni d'une entrée microphone mini-jack</p> <p>3 batteries supplémentaires.</p>		X
		X
<p>1 pied vidéo équipé d'une tête fluide 3 mouvements, (hauteur mini pied déployé : 1,5m) et sa sacoche</p>	X	
<p>1 Petit moniteur de contrôle vidéo (ou TV) diagonale écran 0,24m mini avec alimentation 220V et 12V</p>	X	

ECLAIRAGE		
<p>1 – Un ensemble "lourd" intérieur pour éclairer un plateau de taille moyenne (<i>exemple : tournage dans une salle du Lycée</i>)</p> <p>1 portique démontable de 3m de long (voir modèle Camif ou équivalent) 3 projecteurs 650 W avec volets et porte filtres 3 fixations pour accrocher les projecteurs au portique 3 projecteurs Fresnel 300 W avec volets et porte-filtres 3 pieds stables 2,50m de haut pour ces projecteurs</p> <p>6 Prolongateurs 220 V 2P+T longueur 10 m</p> <p>Tableau de dérivation 5 prises 220 V 2P+T avec fusibles</p>	X	
<p>3 ampoules de rechange pour projecteur Fresnel</p> <p>1 malle de rangement pour ces projecteurs et leurs accessoires</p> <p>3 réflecteurs circulaires pliables diamètre 1m (type LiteDisc Photoflex ou Lastolite ou équivalent)</p>		X
<p>Lot de gélamines (bleu/jaune/rouge) Rouleau de Spun (tissu diffuseur ininflammable)</p>		X X
<p>2 - Un ensemble "léger" intérieur pour éclairer un plateau de petite taille (<i>exemple : tournage dans une autre salle ou dans un appartement ...</i>)</p> <p>1 valise de trois mandarines 800 W /220V complète avec accessoires 3 ampoules de rechange 800 W</p>	X	
<p>3 réflecteurs circulaires pliables diamètre 1m (type LiteDisc Photoflex ou Lastolite ou équivalent)</p>	X	
<p>3 Prolongateurs 220 V 2P+T longueur 10 m Lot de gélamines (bleu/jaune/rouge) Rouleau de Spun (tissu diffuseur ininflammable)</p>	X	X X
<p>3- Un ensemble d'éclairage extérieur (2 fois 50W) alimenté en basse tension (12 ou 24 volts)</p>	X	

1 valise de rangement	X	
------------------------------	---	--

PRISE DE SON		
1 micro dynamique directionnel avec 1 bonnette anti-vent et 1 câble micro de 10 mètres. Cet équipement sera de préférence en connectique XLR	X	
1 perche en alliage métal 2 ou 3 segments 2,75 m	X	
1 suspension élastique pour micro	X	
1 casque fermé isolant (type Senheiser HD 25 ou équivalent)	X	
1 rallonge de casque mini-jack 5 m	X	
1 mixette autonome XLR ou jack/xlr(batterie ou pile et secteur),	X	
1 mallette rigide (dimensions en mm 460/335/150) pour le matériel son	X	

LE MONTAGE		
<i>I : version MACINTOSH (système d'exploitation Mac OS X)</i>		
<p>Un ordinateur Mac: unité centrale + écran + haut-parleurs</p> <p>Ecran LCD panoramique 17 ou 20 pouces</p> <p>Processeur PowerPC G5 à 1,8 GHz Mémoire vive étendue à 2 Go: (2 barrettes 1024 Mo SDRAM DDR400) 64 Mo de mémoire vidéo DDR Bus frontal à 600 MHz</p> <p>Disque dur interne Serial ATA de 160 Go Lecteur graveur de CD et DVD à chargement frontal Ethernet 10/100 BASE-T Intégré Haut-parleurs Système d'exploitation Mac OS X fourni sur DVD avec l'ordinateur</p> <p><u>Connectique intégrée :</u> 2 prises FireWire (IEEE 1394) 3 prises USB 2 2 prises USB 1 (sur clavier) Ethernet RJ 45</p>	X	

Sortie vidéo VGA, S-Vidéo et composite Sorties audio HP et casque Entrée audio ligne		
--	--	--

<i>II : version PC</i> <i>(système d'exploitation windows XP pro)</i>		
<p>Un ordinateur PC: unité centrale + écran + haut-parleurs</p> <p>Ecran LCD 17 ou 20 pouces Processeur Pentium 4/4530 à 3 GHz Mémoire vive étendue à 1 Go 128 Mo de mémoire vidéo DDR Bus 600 MHz</p> <p>Disque dur interne Serial ATA de 160 Go Lecteur /graveur combo CD et DVD RW (DVD16X) Carte reseau10/100 Mb</p> <p><u>Connectique intégrée :</u> 2 prises FireWire (IEEE 1394) 4 prises USB 2 Ethernet RJ 45 2 connecteurs PCI libres Sortie vidéo VGA, S-Vidéo et composite Sorties audio HP et casque Entrée audio ligne</p> <p>Ou <u>Boitier exterieur de capture USB2</u> type moviebox ou équivalent Lecteur de carte compatible avec l'appareil photo numérique Haut-parleurs</p>	X	

Câblage pour connexions externes		
<p>Câble FireWire-DV 3m pour capture depuis camscope Câble FireWire-FireWire 1,8 m pour connexion disque dur externe Câble FireWire-FireWire 3 m pour échange direct de données entre deux ordinateurs (mode "target") Câble Ethernet croisé 5 m pour échange direct de données entre deux ordinateurs (mode "réseau local")</p>	X	

Logiciels de montage Mac ou PC		
<p>Mac : Livrés avec le système d'exploitation Mac OS X et adaptés à un usage pédagogique :</p> <p>Logiciel de montage : iMovie Logiciel de traitement de texte, de dessin et de mise en page : AppleWorks Logiciel de traitement et de classement de photos : iPhoto Logiciel d'authoring de DVD : iDVD Logiciel de gravure de CD et de DVD (intégré au système d'exploitation)</p> <p>PC : Livrés avec le système windows XP pro et adaptés à un usage pédagogique_:</p> <p>Logiciel de montage : Studio 9 pro ou équivalent Logiciel d'authoring de DVD Logiciel de gravure de CD et de DVD</p> <p><i>On peut évidemment pousser jusqu'à des logiciels plus évolués comme Adobe premières et Final Cut.</i></p>	X	
	X	
Logiciel de composition musicale par boucles		X

VISIONNEMENT EN VIDEOPROJECTION		
1 vidéoprojecteur : portable, 2000 lumens, XGA, avec entrées S-vidéo et composite.	X	
1 lecteur/enregistreur de DVD de salon	X	
1 Paire d'enceintes acoustiques amplifiées pour l'écoute et le contrôle (2 fois 20 W RMS et de bonne qualité acoustique) avec si possible la possibilité de monitoring (deux entrées lignes séparées pour comparer le son avant et après traitement).	X	
1 écran portable (1,20m / 1,20m)		X

VISIONNEMENT SUR TELEVISEURS

téléviseurs écran de 70 cm de diagonale. (1 ou 2)	X	
lecteurs/enregistreurs de DVD de salon (1 ou 2)	X	

MATERIELS DIVERS		
1 magnétoscope DV,	X	
1 moniteur 21 pouces	X	
1 armoire de rangement blindée.	X	
2 unités de stockage extérieures (disques durs 80 à120 G, avec liaison IEEE, rapide 7200t/mn temps d'accès inf 10ms), (Le magnétoscope VHS ne paraît plus indispensable dans une nouvelle dotation).		
1 caméscope de dépannage identique à la gamme tournage		X
1 Appareil photo numérique (4Mp mini) avec cartes mémoires de format Smart média ou Compact flash de préférence, de capacité de128Mo au minimum, câble de liaison USB ou DV.		X

MAINTENANCE

Le problème de la maintenance doit être abordé en séparant le matériel informatique du matériel audiovisuel.

Le matériel informatique est plus simple à entretenir, de plus les machines se déqualifient rapidement par rapport au marché. Les Régions proposent régulièrement des machines en renouvellement.

Le matériel audiovisuel dure plus longtemps, mais demande une maintenance très spécifique, coûteuse et qui immobilise le produit plusieurs mois. Il semble que la meilleure solution consiste à prévoir un matériel de dépannage.

En général, les fournisseurs proposent des **contrats de maintenance** qu'il est sage de prendre. Bien sûr, rien ne vaut un **chargé de maintenance** intégré au personnel permanent du lycée.

Un exemple d'équipement initial « moyen » : la mesure de rentrée.

*Dans le cas d'une mesure de rentrée on sera par exemple amené à fournir pour un groupe d'une **quinzaine d'élèves** :*

*3 unités de tournage video
3 unités de prise de son
3 unités de montage I ou II
1 unité de visionnement en vidéoprojection
2 unités de visionnement sur téléviseurs
1 unité d'éclairage fixe
1 unité d'éclairage mobile
1 unité d'éclairage basse tension.*

CONCLUSION

Ce guide est indicatif, il ne doit effrayer personne.

Il n'inclut pas pour l'instant l'aménagement et l'équipement d'un labo photo (à venir)

Il devrait permettre aux équipes de mieux se repérer dans le dédale des propositions commerciales.

Nous restons à votre disposition pour toute information.

Inspection Générale de l'Education Nationale :

christine.juppe-leblond@education.gouv.fr

Avril 2005